



Assemblée des copropriétaires

Par **Cornicanpiaf**, le **14/03/2015** à **11:03**

Bonjour, malgré mes demandes répétées, mon syndic s'obstine à programmer l'assemblée des co-proprétaires sans consulter personne, ce avec des horaires totalement incompatibles avec mes activités professionnelles. Chaque année je reçois une convocation en recommandé, sans que j'aie la possibilité de discuter de la date précise pour que je puisse me rendre disponible.

Que puis-je faire ? Quels sont les recours ?

Par **janus2fr**, le **14/03/2015** à **12:17**

Bonjour,

C'est le syndic qui décide de l'heure de l'assemblée et celle-ci a généralement lieu en soirée et en semaine de façon justement à ce que le plus possible de copropriétaires puissent s'y rendre.

Le syndic ne peut pas demander à tous les copropriétaires quel jour et quelle heure leur convient, ce ne serait pas gérable car il n'y aurait jamais accord unanime.

Par **domat**, le **14/03/2015** à **12:22**

bjr,

en principe le syndic prépare l'a.g. avec le conseil syndical et fixe la date d'un commun accord en fonction d'impératifs de disponibilités du syndic et de la salle nécessaire.

cdt

Par **Cornicanpiaf**, le **14/03/2015** à **17:55**

très bien. Mais recevoir une convocation pour un mois après un mercredi matin à 10h ça vous semble normal non ?

Par **HOODIA**, le **15/03/2015** à **07:28**

Bonjour, (je ne suis pas syndic)

Tout à fait normal ,car il s'agit d'une AG de copropriétaires et qu'il est impossible de faire la reunion en tenant compte de tous les avis ...

et ,avec respect pour le syndic qui doit avoir une vie de famille

N'oublions pas que plus de 50 % des copros sont absents ,et ne sont pas les moins raleurs pour autant!

Par **janus2fr**, le **15/03/2015** à **09:50**

[citation]Mais recevoir une convocation pour un mois après un mercredi matin a 10h ça vous semble normal non ?[/citation]

C'est effectivement un peu exotique comme heure !

Personnellement, je n'ai jamais vu d'AG, que ce soit pour une copro ou autre chose d'ailleurs, en pleine journée. C'est généralement le soir vers 20h30 / 21h...

Votre syndic est professionnel ou bénévole ? Et que pense le conseil syndical d'une telle heure de convocation ?

Par **Cornicanpiaf**, le **16/03/2015** à **11:27**

mon syndic est professionnel. je découvre dans votre réponse la notion de "conseil syndical". Je suppose qu'il s'agit des copropriétaires et pour l'insantant je connais au moins une moitié pour qui cet horaire ne convient pas.

Par **janus2fr**, le **16/03/2015** à **12:43**

L'ensemble des copropriétaires forment le syndicat de copropriété.

Le conseil syndical, lui, c'est un petit nombre de copropriétaires (un président et quelques membres) élus parmi le syndicat pour assister et contrôler le syndic.